

Carrefour Saran. les prix d'abord!

Avec Carrefour
je positive! 

Carrefour 
SARAN

CENTRE COMMERCIAL R.N. 20 - B.P. 118 - FLEURY-LES-AYDES - 45409 FLEURY-LES-AUBRAIS. OUVERT DU LUN. AU VEND. DE 9 H A 22 H, LE SAM. DE 9 H A 20 H - TÉL. 38 79 79 79



Véhicules
utilitaires
toutes marques
VENTE - ACHAT
Tél. 38 75 41 57
Fax 38 75 45 79

**CERCOTTES
UTILITAIRES**
**Jacques
TOUCHARD**
RN 20 - CERCOTTES

* TAXI - AMBULANCE *



Transports de corps



VOYAGES
EXCURSIONS

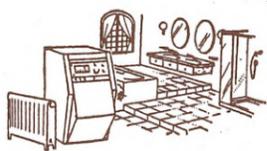


TRANSPORTS toutes distances

Jacques PITOU - 98, rue de la Folie
45140 INGRE - Tél. 38 88 09 29 - Fax 38 88 08 06

Chauffage - Sanitaire.....

Serge TROTTIER
43, rue de Paris
45520 CHEVILLY
☎ 38 80 10 27



L'ESPACE PLAISANCE

MATÉRIELS PARCS ET JARDINS

Micro-tracteurs - Tronçonneuses - Tondeuses - Motoculteurs



Débroussailleuses, taille-haies, pompes, broyeurs,
souffleurs, nettoyeurs HP, groupes électr., remorques
ENTRETIEN - DEPANNAGE - PIÈCES DÉTACHÉES - Toutes marques
38, av. du Capit. Jean 45800 ST-JEAN-DE-BRAYE 38 86 46 43



MUTUELLES
REGIONALES
D'ASSURANCES

ASSURANCES **Michel LEPETIT**

4, Grande Rue 45410 ARTENAY
Tél. 38.80.00.33

CERCOTTES



BULLETIN MUNICIPAL 1995

N° 12



**ORLÉANS
SUD
AUTO**



PIÈCES DÉTACHÉES
OCCASIONS TOUTES MARQUES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

B.P. 2 - Route d'Orléans R.N. 20
45640 SANDILLON 45400 CERCOTTES
Tél. 38 41 01 27 Tél. 38 75 30 14

Photos de couverture :
La Mairie - Le coq du clocher de
l'Eglise réalisé par M. Lavrat

Auberge de la Fiozêt

Restaurant . Bar . Hôtel

☎ 38 75 41 11 - 45520 CERCOTTES

Menus à 105 F - 130 F - 180 F - 215 F - et Carte
Menu Affaires à 170 F, Vin et Café compris
Menu Enfant à 40 F

Plats cuisinés à emporter

OUVERT LE DIMANCHE SOIR
Fermé Mardi soir et Mercredi

AVENIR ELECTRIQUE d'ORLÉANS
INDUSTRIE - BATIMENT - PARTICULIERS

A.E.O.



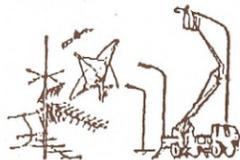
Jean-Michel DUPUIS

344, rue du Moulin
45520 GIDY

☎ 38 75 32 88

Fax 38 75 31 51

ECLAIRAGE PUBLIC
ANTENNES TÉLÉ . HIFI



PF PINSARD & FAUCHEUX
carrosserie industrielle

Tél. 38 75 33 23 - Fax 38 75 30 51
ZI 1230, rue de la Chaise, BP 6 - 45520 CERCOTTES

- CARROSSERIES - BENNES - GRUES - HAYONS - MAINTENANCE
HYDRAULIQUE - TOLERIE - CHAUDRONNERIE - GRENAILLAGE
PEINTURE - TRAVAUX SUR POLYESTER

CITERNES
- LAVAGE - DEGAZAGE
- CONFORMITE-TRIENNALE
- ETALONNAGE-DISTRIBUTION
MESUREE

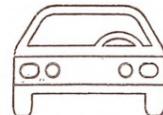
INTERVENTIONS SUR DEPOTS
STATION JAUGEAGE
AGREEMENT N° 92 07 341 003 4
du 17.4.9

**Transports
BOUCHER sarl**

Spécialité : VRAC

9, Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES

☎ 38 75 44 80



pièces détachées

**AUTO
TILT**

DEPOTS DE
PRIMAGAZ
SUR
CERCOTTES

111, rue Charron

45520 CERCOTTES

Tél. 38 75 30 00 - 38 75 32 32

Le Mot du Maire



Un bulletin municipal se doit d'informer la population ou d'inciter votre curiosité. C'est ce qu'essaie de faire et ce, depuis douze ans, la Commission d'Information et la Secrétaire de Mairie, je les remercie.

Vous trouverez dans ce document la rétrospective de l'année écoulée, une publication sur l'histoire de la Libération de CERCOTTES, un article sur l'origine de l'aérotrain, etc... ainsi que l'organisation et la gestion des finances de la Commune.

Le Budget de 1994 a bénéficié des prêts bonifiés consentis par l'Etat aux communes afin de faire travailler les entreprises de travaux publics, ce qui nous a permis un important investissement de voirie, reprofilage et enrobé avec bordures de trottoirs et caniveaux rue Charron, reprofilage avec enrobé rue des Sorbiers, reprofilage et enrobé sur le chemin latéral à la S.N.C.F., bordures et trottoirs rue de la Chaise.

Il a été poursuivi cette année à la revalorisation du patrimoine communal, en installant à la "Poste" le chauffage au gaz, l'électricité a été revue aux normes, des fenêtres avec volets incorporés en P.V.C. ont été posées; à l'Eglise, l'édifice est illuminé et sur le clocher, un coq est de nouveau posé. La Commune, en accord avec les Postes et Télécommunications, est redevenue bénéficiaire du jardin pour le transformer en parking et la grange sera transformée en garage communal.

Les travaux de réfection de la seconde classe du Primaire et de peinture du préau à l'Ecole Maternelle sont terminés.

Dans le cadre du Syndicat Intercommunal, une déchetterie a été ouverte à ARTENAY, je vous engage vivement à y apporter tous vos objets encombrants; les frais de fonctionnement seront désormais facturés sur votre feuille d'impôts fonciers en Ordures Ménagères.

Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, après 20 ans de services effectifs, prend sa retraite au 31 décembre; le 14 juillet 1994, je lui remettais la Médaille d'Argent et le remerciais pour le travail accompli pendant ses années au service de la collectivité.

L'année internationale de la Famille a été l'occasion de récompenser deux Cercottoises en leur remettant la Médaille de la Famille française pour 7 enfants.

Le 2 octobre dernier, j'ai eu l'honneur de recevoir Monsieur Kléber Malécot, Sénateur, Président de l'Association des Maires du Loiret et Maire de Neuville-aux-Bois, à l'occasion de la remise de la médaille régionale, départementale et communale à Monsieur Dubois Maurice, mon prédécesseur en tant que premier magistrat de la Commune.

Je félicite tous les dirigeants des Sociétés Locales ainsi que la Commission Communale des Fêtes qui se dévouent bénévolement pour animer la Commune.

Je souhaite la bienvenue aux deux gendarmes, le Maréchal des Logis Chef Pinault et le Gendarme Derody, aux trois nouveaux instituteurs, Monsieur Girard Rémi, Madame Audoyer Cécile, Madame Bouyoux Sylvie, aux nouveaux chefs d'entreprise et aux nouveaux arrivants.

Le Conseil Municipal que je préside vous présente ses Meilleurs Vœux pour 1995.

Ph. SAVOURE-LEJEUNE

MAIRIE DE CERCOTTES - Route Nationale 20 - 45520 CERCOTTES

Téléphone : 38 75 41 06 - Télécopie : 38 75 43 66

Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie, se tient à votre disposition.

Le Secrétariat est ouvert : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

Il est fermé au public les Jeudis et Samedis.

ETAT-CIVIL DE L'ANNEE 1994

NAISSANCES

LECOINTRE Deborah 12 avril, à St-Jean-de-Braye
BOIN Amaury 21 mai, à St-Jean-de-Braye
CROSNIER Emilien 4 août, à Orléans
HAMET Hugo 20 août, à Orléans
GOUAIS Alexis 6 octobre, à Orléans

MARIAGES

FLAMANT Laurent et LACHOT Laëticia 9 juillet 1994
RUCCI Roberto et JOURDAIN Corinne 16 juillet 1994

DECES

DUGENEST Alfred 3 mars, à Orléans
POUPARDIN, veuve LECAS Jeanne 28 avril, à Cercottes
BELLIOT, épouse GUITTET Jeanne 3 juillet, à Cercottes
LOISEAU André 12 septembre, à Cercottes
MEMBRIVES Jean Gabriel 17 Octobre 1994, à Orléans

Avis de mention de décès :

MARIGNY Rose née à Cercottes le 24 décembre 1905
FURET Madeleine née à Cercottes le 18 février 1913
NOURISSON Henri né à Cercottes le 22 septembre 1913
FLAGEUL Jean-Pierre né à Cercottes le 9 février 1943
LECAS Alexandrine née à Cercottes le 29 avril 1900

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

Depuis le 24 octobre 1994, une nouvelle carte nationale d'identité sécurisée est mise en place. Celle-ci, beaucoup plus fiable que la précédente, comporte une nouveauté par rapport à l'ancienne : l'empreinte digitale. La présence du demandeur est en conséquence obligatoire. La validité reste inchangée : 10 ans, mais le délai d'obtention est plus long (trois semaines environ) en raison de la relative complexité du mode d'établissement. Il conviendra donc de s'y prendre à l'avance pour obtenir cette carte nationale d'identité sécurisée.

Liste des pays "accessibles" avec la seule carte d'identité :

Allemagne - Andorre - Autriche - Belgique - Danemark - Espagne - Finlande - Grande-Bretagne - Grèce - Irlande - Liechtenstein - Luxembourg - Malte - Monaco - Norvège - Pays-Bas - Portugal - San Marin - Suède - Suisse - Turquie.

Ça s'est passé à Cercottes en 94

10 JANVIER - CEREMONIE DES VŒUX

A l'occasion de l'échange de vœux, M. Philippe SAVOURE LEJEUNE, Maire, entouré de son Conseil Municipal, recevaient plusieurs représentants des administrations et des associations locales, les Sapeurs-Pompiers, le Commandant de la Brigade de Cercottes, les chefs d'entreprise cercottois, les artisans ayant travaillé pour la Commune, les Maires des communes voisines.

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire donna la parole à Mlle BAILLON, Secrétaire de la Mairie, qui, après un exposé sur les réalisations de 1993, effectués régulièrement et en partie avec l'association des employés communaux, remerciait l'assistance. Monsieur le Maire, dans son allocution, évoquait entre autre, l'évolution de la Commune par la révision du document d'urbanisme, puis la parole fut donnée à Monsieur le Sénateur Paul MASSON, premier Vice-Président du Conseil Régional de la Région Centre, ancien Préfet de la Gironde et du Loiret, qui commentait principalement les actions du Conseil Régional. On notait dans l'assistance, la présence du Commandant ROUXEL ainsi que celle de son épouse, de l'Abbé BACONNET, curé de la paroisse, ainsi que la venue de l'Assistante parlementaire du Sénateur.

Une collation était ensuite servie pour clôturer cette traditionnelle Cérémonie des Vœux.

15 JANVIER - GALETTE INTER-SOCIETES

Rituel bien ancré dans les mœurs locales, la Galette, organisée par les associations de la Commune et offerte à ses membres et sympathisants, a fait de l'animation à la salle polyvalente.

Dans une ambiance chaleureuse, on a honoré les souverains d'un jour avant de s'élancer sur la piste de danse.

23 JANVIER - REPAS DES "ANCIENS"

63 personnes âgées de 65 ans et plus se sont retrouvées à la salle polyvalente ce dimanche pour partager le repas offert par la Municipalité et le Centre Communal d'Actions Sociales. M. le Maire avait invité pour l'occasion l'Abbé BACONNET, curé de la paroisse, M. Gilles PIRIOU, Commandant de la Brigade et Madame, M. Michel THENAULT, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, et sa Secrétaire, Mlle BAILLON.

La table, ainsi que le délicieux déjeuner qui s'en suivit étaient préparés par "L'Auberge de la Forêt". L'après-midi se termina en chants et musique avec le Groupe "Emeraude" et avec "Simone" et "Raphaël" qui jouèrent de l'harmonica.



12 FEVRIER - SOIREE "CHOUCROURE"

La soirée "Choucroure", organisée par le Comité des Fêtes, a connu un vif succès, dans l'enceinte de la salle polyvalente du petit village.

27 FEVRIER - CONCOURS DE BELOTE

Ce concours est organisé par le Comité des Fêtes.

AU CONSEIL MUNICIPAL EN 1994

EXTRAITS

8 FEVRIER 1994

- Décide d'acquérir l'immeuble bâti, 28, rue Nationale pour réaménager l'habitat ancien.
- Revalorisation de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de 2 %.
- Adoption des nouveaux taux des vacations des Sapeurs-Pompiers au 1er Janvier 1994, au taux maximal.
- Reconduction de la convention avec l'U.F.C.V. pour l'organisation d'un Centre de Loisirs de cet Eté et fixation de la participation des parents.
- Donne son accord pour l'inscription, au plan départemental, des itinéraires de promenade et de randonnée de certains chemins.
- Décide de poser un panier de basket, suite à la demande commune de plusieurs jeunes.

10 MARS 1994

- Le Conseil Municipal ré-étudie sa position sur ses décisions des 16 Décembre 1993 et 8 Février 1994 concernant l'acquisition d'immeubles suivant un périmètre d'ensemble pour la réalisation de logements ou activités ; et par 6 voix Contre et 8 Pour (votes à bulletins secrets), il est décidé de renoncer à cette opération.
- Le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols est arrêté.
- Définit le programme des travaux de voirie 1994 et décide de contracter un emprunt au taux préférentiel de 5,65 % dans le cadre de l'enveloppe dérogée par le Gouvernement pour la relance économique.
- Entérine les nouveaux taux des contributions des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de la Retrêve (baisse du taux pour CERCOTTES et GIDY).

24 MARS 1994

- Le Conseil Municipal fixe les taux des quatre taxes.
- Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

21 AVRIL 1994

- Le Conseil Municipal demande le concours du Service Technique de l'Etat pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de voirie 1994.
- Approuve le dossier d'appel d'offres pour le programme de voirie.
- Information de la vente sur saisie immobilière de l'immeuble commercial sis au lieudit "Les Pendus", ex-discothèque "La Mandarine" ou "Le Dallas", appartenant à Monsieur Colaert.
- Opération Tickets "C.A.F." destinée à faciliter la participation des jeunes à des activités ponctuelles ou de plus longues durées.
- Décide de créer une commission "Emploi" dont les membres sont Monsieur SAVOURE LEJEUNE Ph., Président, Messieurs GALOPIN R., ROUSSELLE A., CATEL R., et SURAND M.
- Remise de deux médailles d'argent de la Famille Française à Mesdames CLAIRAMBAUD et CARIO le samedi 28 mai 1994 (Fête des Mères).

25 MAI 1994

- Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif (gestion de l'Ordonnateur) de l'exercice 1993, ainsi que le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour cette même période.
- Attribue le marché de travaux de voirie à l'entreprise la mieux-disante, soit l'Entreprise Cochery Bourdin et Chaussé (C.B.C.) de Saint-Cyr-en-Val.
- Enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols du 1er Juin au 1er Juillet 1994 (Commissaire-Enquêteur : M. KERMEN).
- Décide de réaliser une clôture au logement, 50 rue Nationale.
- Etablissement du tour de rôle des Conseillers Municipaux pour les élections européennes (de 8 h à 22 heures).
- Concert à l'Eglise de Cercottes avec la Fanfare "L'Espérance" de Gidy.
- Remise de dictionnaires ou atlas le 5 Juillet 1994 aux élèves quittant le cycle primaire.

1er SEPTEMBRE 1994

- Fixe le prix du repas "Enfant" à la cantine scolaire à 17,85 francs.
- Renouvelle son adhésion à l'A.D.A.T.E.E.P. pour l'assurance du transport au Collège Condorcet de Fleury-les-Aubrais.
- Donne son avis sur une nouvelle dénomination pour la Région et sélectionne "Centre-Val de Loire" dans le choix proposé.
- Travaux : modification (recul du feu tricolore) du carrefour, route de Gidy/route Nationale - renforcement de la basse tension rue de l'Eglise, route de Gidy et rue du Chêne Brûlé - changement de la tuyauterie du chauffage de la Mairie (dans la cour de l'Ecole Primaire).
- Travaux de sécurité fin 1994 au petit pont du chemin rural n° 7 (pose de poutres en béton armé, ce qui entraînera une réduction de la hauteur de ce pont).
- Réexamine l'annuité de la dette de la Commune en fonction de la baisse des taux.
- Décide de remplacer la chaudière au fioul de "La poste", 36 rue Nationale (actuellement hors service) par un chauffage au gaz naturel et de mettre en conformité l'électricité intérieure.
- Cession de la Société Pinsard & Fauchoux à M. Thévenon.

29 SEPTEMBRE 1994

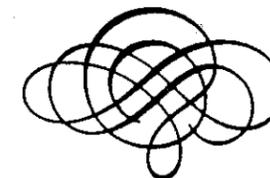
- Le Conseil Municipal adopte le Budget supplémentaire examiné auparavant en Commission de Finances et décide d'investissements complémentaires (voir rubrique FINANCES COMMUNALES).
- Décide du remboursement anticipé de l'emprunt contracté à la Caisse d'Epargne pour l'acquisition de l'ex-station Shell.
- Décide de la réalisation de places de parkings publics, rue Charron.
- Décide de rémunérer les instituteurs du Primaire acceptant de faire traverser les enfants lors des entrées et sorties des écoles.
- Enquête publique (2ème) sur la révision du P.O.S. du 21 octobre au 18 novembre 1994 (M. Chateigner, Commissaire-Enquêteur).
- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente.
- Revalorisation des tarifs des concessions de cimetière.
- Information sur les nouvelles cartes d'identité nationale sécurisée.
- Remise de la médaille régionale, départementale et communale à Monsieur Dubois Maurice, ancien Maire.

24 NOVEMBRE 1994

- Examen des remarques portées sur le registre lors de l'enquête publique du Plan d'Occupation des Sols et décisions.
- Réception des chantiers de travaux de voirie : rue Charron, rue de la Chaise, rue des Sorbiers, voie latérale au cimetière, parking à la Poste.
- Augmentation du coût du transport au Collège Condorcet de 2,10 %.
- Décision de faire partir les élèves de la classe du CM2 en vacances de neige, du 4 au 12 mars 1994, et participation des parents fixée à la moitié du coût du séjour.
- Cession à la commune de la voirie (nouveau pont S.N.C.F. et route).

15 DECEMBRE 1994

- Le Conseil Municipal approuve la révision du Plan d'Occupation des Sols ; ce document d'Urbanisme révisé est donc applicable.
- Décide de relancer le dossier sur la démolition du rail de l'aérotrain dans le cadre du passage de l'autoroute sur la Commune de Gidy.
- M. le Maire signale que l'Allée Chopin et la route forestière du Cormier Blanc sont fermées à la circulation en vue de leurs remises en état par l'O.N.F.
- M. le Maire signale que suite à notre demande la réfection du CD 102, route de Gidy, est prévue au programme départemental pour 1995.



ELECTIONS

ELECTIONS EUROPEENNES

- **LE DIMANCHE 12 JUIN 1994**, de 8 h à 22 h, avaient lieu les élections des Représentants au Parlement Européen. C'était la première fois que les citoyens de l'Union Européenne résidant en France pouvaient exercer leur droit de vote (loi n° 94-104 du 5 février 1994).

Inscrits = 465 - Votants = 326 - Nuls = 21 - Exprimés = 305

Résultats :

1 - Liste GOUSTAT = 0	11 - Liste SIMEONI = 0
2 - Liste MOUTOUSSAMY = 0	12 - Liste Gérard TOUATI = 2
3 - Liste DE VILLIERS = 45	13 - Liste SCHWARTZENBERG = 2
4 - Liste CHEVENEMENT = 8	14 - Liste AILLAUD = 0
5 - Liste LE PEN = 50	15 - Liste BAUDIS = 65
6 - Liste ISLER-BEGUIN = 2	16 - Liste TAPIE = 54
7 - Liste COTTEN = 0	17 - Liste GLUCKSTEIN = 1
8 - Liste Armand TOUATI = 0	18 - Liste FRAPPE = 1
9 - Liste LAGUILLER = 9	19 - Liste ROCARD = 33
10 - Liste WURTZ = 17	20 - Liste LALONDE = 8

ELECTION MONSIEUR DOLIGE

- Monsieur Eric DOLIGE, Député, Conseiller Général, Maire de Meung-sur-Loire, a été élu Président du Conseil Général du Loiret le 8 avril 1994 succédant ainsi à Monsieur Kléber MALECOT, Sénateur, Maire de Neuville-aux-Bois qui ne se représentait pas.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

- **DIMANCHE 23 AVRIL ET 7 MAI 1995** - Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour 7 ans. Il est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Le candidat à la présidence de la République doit être Français, être âgé de 23 ans, jouir de ses droits civils et politiques, avoir été présenté par au

moins 500 citoyens membres du Parlement, des Conseils Généraux, du Conseil de Paris, des Assemblées Territoriales des Territoires d'Outre-Mer ou maires de 30 départements et avoir versé au trésorier-payeur du lieu de son domicile un cautionnement.

Ce n'est qu'avec la modification de la Constitution du 6 novembre 1962 que le Président de la République est élu pour 7 ans au suffrage universel direct (référendum du 28/11/1962). Auparavant, le Président de la République était élu pour 7 ans par les deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat) réunies en congrès à Versailles.

La France est actuellement régie par la Constitution du 4 octobre 1958 : naissance de la Vème République.

Les PRESIDENTS DE LA Vème REPUBLIQUE :

- Le Général Charles de Gaulle	1959-1969
- M. Georges POMPIDOU	1969-1974
- M. Giscard d'ESTAING	1974-1981
- M. François MITTERRAND	1981-1995

ELECTIONS MUNICIPALES : 11 ET 18 JUIN 1995

Le renouvellement des Conseillers Municipaux aura lieu en Juin 1995 par dérogation.

Leur mandat sera soumis à renouvellement en Mars 2001.

Les Conseillers Municipaux sont élus au scrutin majoritaire pour les communes de moins de 3.500 habitants (et au scrutin de liste à deux tours pour les communes de plus de 3.500 habitants).

Pour les communes de moins de 3.500 habitants, le panachage est autorisé (vous pouvez supprimer ou rajouter des noms), ainsi que le vote préférentiel.

Le nombre de conseillers municipaux, fixé par la loi, est de :

- pour les communes de moins de 100 habitants	= 9
- pour les communes de 100 à 499 habitants	= 11
- pour les communes de 500 à 1499 habitants	= 15
- pour les communes de 1500 à 2499 habitants	= 19
- pour les communes de 2500 à 3499 habitants	= 23
- etc...	

Ça s'est passé à Cercottes en 94

5 MARS - SOIREE "POT-AU-FEU"

Organisée par les Sapeurs-Pompiers. Une fois dans l'année, les Pompiers de Cercottes troquent leur tenue de soldats du feu contre celle de serveurs. Une tradition bien ancrée qui est l'occasion pour les convives de se retrouver autour d'une bonne table, l'espace d'une soirée.

19 MARS - CARNAVAL DES ECOLES

Les enfants de l'Ecole, costumés pour l'occasion et encadrés de leurs instituteurs et de parents d'élèves, défilaient dans les rues cercottoises. Gâteaux, Pop-corn, rafraîchissements, etc. étaient prévus à la suite, pour clôturer cette matinée.

23 AVRIL - CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Comité des Fêtes.

8 MAI - COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1945

Un recueillement a eu lieu devant le Monument aux Morts, suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.



1er MAI - MARCHE DU MUGUET

Le 1er Mai, le Comité des Fêtes a proposé aux amateurs, une "Marche du Muguet". 150 randonneurs sont venus parcourir au choix, l'un des deux circuits balisés, à la recherche d'un brin de muguet porte-bonheur.

14 MAI - TOURNOI DE FOOTBALL A 7

Le Club de Football de Cercottes organisait son 6ème Tournoi à 7, ouvert aux Seniors et aux Vétérans.

Malgré la pluie torrentielle, 16 équipes se sont tout de même déplacées pour venir disputer le traditionnel Tournoi à 7.

Devant un public nombreux et enthousiaste se sont déroulés toute la journée, les matches en éliminatoires. Le gagnant était "Handicap International" qui est finalement sorti vainqueur devant la "Bonne-Dame" de Chevilly.

Un repas champêtre, suivi d'un bal, clôturait cette journée.

Il y a 50 ans,
LA LIBERATION DE CERCOTTES

Quelques jours avant la libération, un soir, à la brune, ce fut sur la route du Chêne Brûlé un défilé ininterrompu de soldats allemands se dirigeant vers la forêt domaniale.

Ce n'était plus l'armée victorieuse marchant au pas cadencé. "Ils" étaient très jeunes, des adolescents, "ils" étaient âgés, vêtus de façon disparate et chargés de bardots impressionnants. Peu à peu, ils disparurent dans la nuit, nous laissant perplexes et songeurs longtemps après que le bruit de leurs pas se fut éteint.

Alors seulement nous nous posâmes des questions. Fuyaient-ils devant les troupes alliées après avoir abandonné les points stratégiques de la Région ? Sûrement, la libération approchait. N'y avait-il pas eu, dernièrement, l'explosion des V-1 au Camp de Bricy et celle, malencontreuse au Camp de Cercottes ?

Et le 16 AOUT 1944 ARRIVA !

Journée radieuse. Dès le petit jour, une canonnade se faisait entendre en provenance de l'aérodrome de Bricy. Vers 8 h 30, sur la Route de Gidy, une escouade américaine composée de deux ou trois jeeps et de deux ou trois chenillettes apparaissait, venant en éclaireur, afin de vérifier que le Gouffre de la Chaise équipé d'un poste de D.C.A. était abandonné. Mission accomplie, cette avant-garde s'installa dans le passage de la Retrêve vers "la Touche".

Ce fut dans Cercottes, une explosion de joie. A toutes les fenêtres apparurent des drapeaux tricolores. Des gamins faisaient les cent pas sur le trottoir, un drapeau sur l'épaule, tandis que M. Delaloy, apiculteur, mettait en perce un tonnelet d'hydromel, réservé pour la circonstance.

C'est alors, vers 13 heures, que surgit à vive allure, venant de la direction de Paris, une puissante voiture allemande chargée d'officiers, suivie de deux autres voitures découvertes avec soldats en armes !

Stupeur !!!

Les gamins porte-drapeau disparurent comme une volée de moineaux, tandis que le char américain, prévenu par une jeep stationnée dans le chemin de la Retrêve, tenait la Nationale et ouvrait un feu d'enfer avec obus incendiaires sur les voitures allemandes. L'une s'écrasa en flammes contre un mur, des Allemands blessés s'effondrèrent à l'entrée d'une maison tandis que d'autres cherchaient à s'enfuir.

Mais dans le feu de l'action, une grêle d'obus incendiaires s'était abattue sur la grange de Mademoiselle Heurteau heureusement séparée de la maison par une cour. Rapidement une échelle fut dressée pour accéder à la toiture, ôter quelques tuiles ; une chaîne s'organisa, laquelle à grands renforts de seaux d'eau, maîtrisa l'incendie ; la maison était sauvée.

Le surlendemain, les Américains restés à Cercottes nous annoncèrent : "Demain matin, au lever du jour,

vous allez voir défilier l'infanterie américaine se dirigeant vers Paris". En effet, pendant une matinée entière défilèrent devant nous, qui faisons la haie pour les applaudir, l'infanterie américaine : "Sûrement un corps d'élite..."

Propos recueillis de M. Louis DALIBARD, 92 ans

LE 2 MARS 1944, le Conseil Municipal, désigné par le Préfet pendant l'occupation et présidé par M. Gabriel MILLET, se réunit une dernière fois.

Le 16 août, la Commune est libérée.

Le 5 octobre 1944, après donc plusieurs mois sans assemblée municipale, c'est l'installation du nouveau Conseil Municipal, désigné par le Préfet de la Libération.

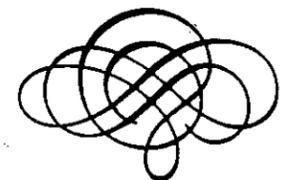
(Les premières élections municipale de la IVème République auront lieu en Mai 1945 : M. LEJEUNE Henri est élu Maire).

LES PERTES DE VIE HUMAINES AU COURS DE LA
GUERRE 1939-1945 (Documentation Larousse)

ALLIES		PUISSANCE DE L'AXE	
France	570.000	Allemagne	6.000.000
U.R.S.S.	17.000.000	Italie	450.000
Pologne	5.800.000	Japon	2.000.000
Etats-Unis	400.000		
Grande-Bretagne	400.000		
Belgique	88.000		
Pays-Bas	210.000		

L'ordonnance du 21 avril 1944, signée par le Général de Gaulle, a fait des femmes des électrices à part entières : "Les femmes sont électrices et éligibles au même titre que les hommes dès la première consultation électorale qui suivra la libération". Les femmes ont exercé pour la première fois leur nouveau droit un an plus tard, le 29 avril 1945, à l'occasion des élections municipales, premier scrutin de l'après-guerre.

Pour notre Commune, Madame DELAFOY Blanche fut la première femme à siéger au sein du Conseil Municipal en 1945. Elle fut adjointe jusqu'en Octobre 1947.



GENDARMERIE NATIONALE

La brigade territoriale de la Gendarmerie Nationale, implantée à Cercottes, est une unité élémentaire. Elle comprend six militaires d'active (quatre gendarmes et deux gradés) :

- L'Adjudant CARO Thierry, Commandant de la brigade
- Le Maréchal des Logis-Chef PINAULT Jean-Michel, Adjoint
- Le Gendarme DERODY David
- Le Gendarme EVENAT François
- Le Gendarme LACHOT Laëtitia
- Le Gendarme RODRIGUEZ Patrick

L'année 1994 a vu :

- LA PRISE DE FONCTION de Commandant de brigade de : l'Adjudant CARO Thierry, le 16 mai 1995
- LE DEPART : de l'Adjudant-Chef PIRIOU Gilles, pour la brigade territoriale de Montargis - du Gendarme CHAPON Christophe qui, à sa demande, a été muté à la brigade d'Ampuis (69) - du Gendarme-Auxiliaire HISSIER Jérôme, ayant terminé son Service National.
- L'ARRIVEE : du Maréchal des Logis-Chef PINAULT Jean-Michel, Adjoint au commandant de la brigade. Ce militaire, marié et père d'une petite fille, nous vient du P.S.I.G., Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie implanté à Orléans, le 16 juin 1994.
- du Gendarme DERODY David. Ce militaire, marié et père d'un petit garçon, nous vient de la brigade territoriale de Chilleux-aux-Bois, le 16 septembre 1994.

- LE MARIAGE : du Gendarme féminin LACHOT Laëtitia avec le Gendarme FLAMANT Laurent de l'Escadron 11/4 d'Orléans, le 9 juillet 1994.

- LA SEPARATION de la brigade d'Artenay : En effet, depuis le 1er mai 1994, la surveillance de la circonscription (Cercottes - Gidy, Ormes - Bucy Saint-Liphard - Saran) est assurée de nuit par les brigades de Palay et de Cercottes. Le P.S.I.G. d'Orléans intervient également.

L'Adjudant CARO Thierry et toute son équipe, sont à votre disposition pour tous les problèmes que vous rencontrez au quotidien. N'hésitez pas à faire appel à nous. La Gendarmerie est un service public à vocation interministérielle. Elle participe de la façon la plus active au maintien de la paix publique.

Et n'oubliez pas, pour nous joindre, faites le "17" ou le 38 75 41 05.



Ça s'est passé à Cercottes en 94

27 MAI - CONCERT DE L'HARMONIE DE GIDY

Vendredi soir, à l'Eglise, un concert proposé par l'Harmonie "L'Espérance" de Gidy, et organisé par la Municipalité de Cercottes, avait lieu. En présence des Maires de Cercottes et de Gidy, M. SAVOURE-LEJEUNE et M. PERDEREAU, les 40 musiciens de cet ensemble prestigieux ont accaparé les applaudissements et la sympathie du public.

28 MAI - 1994, ANNEE DE LA FAMILLE

1994 fut désignée comme Année Internationale de la Famille. La Commune, avec l'accord des familles, a choisi la date du Samedi 28 Mai, veille de la Fête des Mères, pour récompenser deux Cercottoises en leur remettant la Médaille d'Argent de la famille française. Après un discours approprié pour chaque famille, Monsieur Ph. SAVOURE-LEJEUNE, Maire, avait le privilège "d'épingler" pour la circonstance Mesdames CLAIRAMBAUD et CARIO pour avoir élevé, tout à leur honneur, sept enfants.

Une coupe de fleurs fut offerte à chaque mère méritante et une plante fut remise à chaque "maman" à l'occasion de la Fête des Mères. Ces deux cérémonies se clôturaient par "le verre de l'amitié", en présence des enfants, petits-enfants et amis proches des intéressées.

- Madame Madeleine CLAIRAMBAUD est née en 1926, elle épouse Robert en 1946 dans l'Indre et de cette union naquirent 7 enfants dont deux Cercottois de naissance. Mme CLAIRAMBAUD fut garde-barrière à Cercottes, au passage à niveau, n° 78 rue de l'Eglise, de Novembre 1951 à Mars 1968.

- Madame Olga CARIO est née en 1927 et après avoir dit "Oui" en 1945 en Mairie de Cercottes à Jean-Pierre, Breton d'origine, elle mit au monde 7 enfants, dont 4 Cercottois de naissance. Mme CARIO fut aussi la nourrice d'une dizaine d'enfants.

1er JUIN - SORTIE DU CENTRE MEDICO-SOCIAL DE LA REGION D'ARTENAY - 17 Cercottois âgés de 65 ans et plus, prenaient le car Mardi 31 Mai pour se rendre dans la région de Vendôme. Après une visite de Vendôme le matin, le déjeuner fut pris à la Ferme des Gourmets à Azé. L'après-midi, une visite à Epuisay fut l'occasion de visiter un élevage de cerfs et biches et de déguster des produits de la région accompagnés de cidre fermier.



LES SAPEURS-POMPIERS

Cette unité est dirigée jusqu'au 31 décembre par Michel THENAULT.

En 1994, onze manœuvres ont été effectuées, deux assistances "sécurité" (Feu de la Saint-Jean et Feu d'artifice du 13 Juillet) et douze interventions eurent lieu :

- Mars - Accident de moto - Route de Gidy
- 01 / 04 - Tempête, tuiles envolées - 8, rue Gabriel Millet
- 13 / 04 - Feu de cheminée - 99, rue de l'Eglise
- 09 / 06 - Nid de guêpes - "Le Chêne Brûlé"
- 13 / 06 - Nid de guêpes - Route de Gidy "La Touche"
- 24 / 06 - Nid de guêpes - PN 79, Rue Charron
- 04 / 08 - Nid de guêpes - 305, rue du Chêne Brûlé
- 18 / 08 - Nid de guêpes - la Ferme de l'EpINETTE
- 02 / 09 - Nid de guêpes - 10, rue des Sorbiers
- 22 / 10 - Accident de la circulation - Collision au feu tricolore, route Nationale 20 (pont SNCF)
- 03 / 11 - Nid de guêpes - 105, Route Nationale

CARRIERE DE M. MICHEL THENAULT :

Michel THENAULT est entré dans le corps des Sapeurs de Cercottes en 1974. Il fut ensuite nommé Sergent-Chef et Chef de Corps par intérim à compter du 1er décembre 1989. Il a succédé à Monsieur NERET Luc officiellement comme Chef de Corps au 1er janvier 1991. Atteint par la limite d'âge, et après 20 ans passés au service de la collectivité, il reçut le jour de la Fête Nationale du 4 juillet 1994, la Médaille d'Argent des Sapeurs-Pompiers.

Direction des Services d'Incendie et de Secours du Loiret :
76, avenue Gallouédec 45400 SEMOY - Tél. 38 52 35 23

SERVICES D'URGENCES

POMPIERS	18	ou 38 75 41 06
SAMU	15	ou 38 63 33 33
GENDARMERIE	17	ou 38 75 41 05
E.D.F. Dépannage		38 41 53 53
G.D.F. Dépannage		38 56 23 23
MEDECINS de garde et PHARMACIES de garde :		38 63 02 18
S.O.S. AMITIE		38 62 22 22
SIDA INFO SERVICE	05 36 66 36	
DROGUE INFO SERVICE		05 23 13 13



LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

A - DES EAUX- GIDY / CERCOTTES / HUETR

Réunion du 15 février 1994 :

- Vote du Budget Primitif 1994 s'équilibrant en Section d'Exploitation à 1.172.322 F et en Section d'Investissements à 162.477 F. Délibération pour le périmètre de protection des forages de GIDY et CERCOTTES, conformément à la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 et la loi sur l'eau n° 92-03 du 3 janvier 1992.

Réunion du 18 juin 1994 :

- Adoption du Compte Administratif de l'exercice 1993.
- Demande de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages d'eau potable et demande d'inscription au programme départemental de protection des captages d'eau potable (maître d'œuvre : Département du Loiret).

CONSOMMATIONS EN 1994 :

- Cercottes : 46.556 m3, au lieu de 49.813 m3 en 1993
- Gidy : 78.310 m3, au lieu de 80.187 m3 en 1993
- Huêtre : 15.034 m3 au lieu de 15.516 m3 en 1993

Le syndicat dessert les entreprises de l'A 10 seulement depuis 1994. La consommation en 1994 de ces établissements (station-service, restaurants...) est de 19.136 m3.

Réunion du 29 novembre 1994 :

- Vote du Budget Supplémentaire 1994 et affectation des résultats de l'exercice 1993.

- Fixation des tarifs de l'Eau pour 1995 :
de 0 à 100 m3 = 3,00 F
de 101 à 500 m3 = 2,70 F
au-dessus de 500 m3 = 2,30 F
aux Etablissements Servier = 2,20 F
à la Commune de Sougy = 2,40 F
aux établissements de l'A 10 = 2,30 F
- Coût de la location d'un compteur :
Diamètre 15 = 41,70 F / mois - Diamètre 20 = 62,55 F / mois

B - DE LA RETREVE - GIDY / CERCOTTES / SARAN

Réunion du 15 février 1994 :

- Révision des participations à la baisse des communes de GIDY et CERCOTTES, et hausse de celle de la commune de SARAN.

Pour notre commune, la participation est de 40 % au lieu de 42,16 %, ce qui porte notre participation pour 1994 à 42.192 F.

C - DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'ARTENAY

- Adoption du Budget Primitif s'élevant pour la Section de Fonctionnement à 5.390.500 F et pour la Section d'Investissements à 1.601.296 F.

La contribution des communes est prévue pour la somme de 4.318.600 F, celle de la Direction Départementale de l'Equipement d'Eure-et-Loir de 6.000 F et de la Base Aérienne de Bricy de 80.000 F.

Participation de la Commune de Cercottes : 120.400 F

1992 = 97 F par habitant

1993 = 157 F par habitant

1994 = 175 F par habitant = + 12 %

OUVERTURE D'UNE DECHETTERIE DU S.I.R.T.O.M. A ARTENAY

Pour se débarrasser des déchets ne pouvant être collectés par le ramassage des ordures ménagères, pour valoriser et recycler les déchets, pour sauvegarder l'environnement,

depuis le 3 septembre 1994, la déchetterie d'Artenay située Route de Neuville-aux-Bois, près de la station d'épuration, est ouverte :

le Lundi et le Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Vous pouvez y déposer papiers, cartons, ferrailles, verres, huiles usagées, gravats, déchets de jardin-tonte de gazon, piles-batteries, bouteilles plastiques, etc... DEPOTS GRATUITS.

LES FINANCES COMMUNALES 1994

Relance du Bâtiment et des Travaux Publics (B.T.P.)

En février 1994, dans un contexte d'activité ralentie et avec l'appui de la profession du Bâtiment et des Travaux Publics, une enveloppe exceptionnelle de prêts de 4 milliards de francs a été dérogée par le Gouvernement pour permettre aux collectivités de réaliser de nouveaux projets nécessaires au développement des communes.

L'INVESTISSEMENT public contribue à la relance de l'activité économique, et donc de l'emploi.

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 1994

Acquisitions de matériels :

- pour la restauration scolaire : un réfrigérateur
- pour l'entretien des espaces verts : une tondeuse autoportée
- pour les Sapeurs-Pompiers : matériel respiratoire (A.R.I.)
- pour l'école : des sèche-mains électriques
- pour la réalisation d'une clôture au logement, 50 rue Nationale (pose par les employés communaux) portail + portillon + lattes verticales en aluminium, échafaudage.

Travaux de voirie :

- Rue Charron
- Rue des Sorbiers
- Voie latérale au cimetière

Réalisation d'un parking route de Gidy

Déplacement du feu tricolore route de Gidy + réalisation d'un passage pour piétons

Bâtiments communaux :

- Eglise : peinture de la porte, reprise de la nef centrale en peinture, modification du chauffage, illumination extérieure et du clocher, pose d'un coq et d'un paratonnerre.
- La Poste : réfection de toute l'électricité intérieure (plus aux normes) ; changement des fenêtres et volets en bois pour des fenêtres et volets en P.V.C. ; modification du chauffage au fioul par une chaudière au gaz naturel.
- Ex-grange de La Poste : changement de la porte en bois.
- Chauffage de la Mairie : remplacement et isolation de la tuyauterie extérieure entre la Mairie et l'Ecole Primaire.
- Classe primaire (2ème tranche) : modification des fenêtres en bois par des fenêtres en P.V.C. et réalisation de la peinture intérieure de la deuxième classe et des peintures extérieures.
- Création d'un emplacement pour jouer au basket : terrassement d'une plate-forme et acquisition d'un panneau.

PARTICIPATIONS EXTERNES -

REMBOURSEMENT AUX INVESTISSEMENTS

Monsieur le Curé de la paroisse, l'Abbé BACONNET, a participé financièrement pour partie aux travaux d'illumination de l'Eglise.

Une dotation de l'Etat (D.G.E.) fut obtenue pour la réalisation des travaux de l'Ecole Primaire s'élevant à 35 % du montant hors taxe des travaux.

L'assurance a remboursé la valeur des matériaux du premier mur d'entraînement de la Section Tennis, tombé suite à la tempête du mois d'avril.

LE BUDGET ANNEE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Celui-ci s'équilibre en Dépenses et en Recettes, section d'Exploitation et d'Investissements confondus, Budgets Primitif + Supplémentaire, à 732.192,56 F.

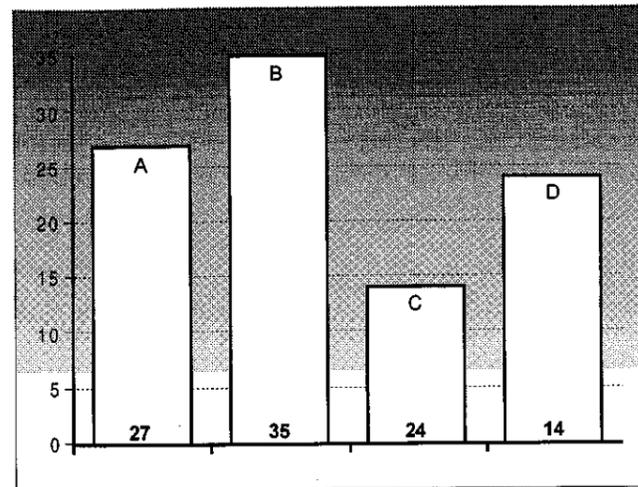
Il prévoit les travaux réalisés sur le réseau d'assainissement et les réparations de la station d'épuration et des pompes de relevage.

En 1994, le racleur de la station a été changé.

LA TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 1995 = 4,56 F / m³

Le Budget doit être voté par le Conseil Municipal avant le 31 MARS DE L'EXERCICE AUQUEL IL S'APPLIQUE. A défaut d'être adopté à cette date, le Préfet "règle" lui-même le budget après avoir pris l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

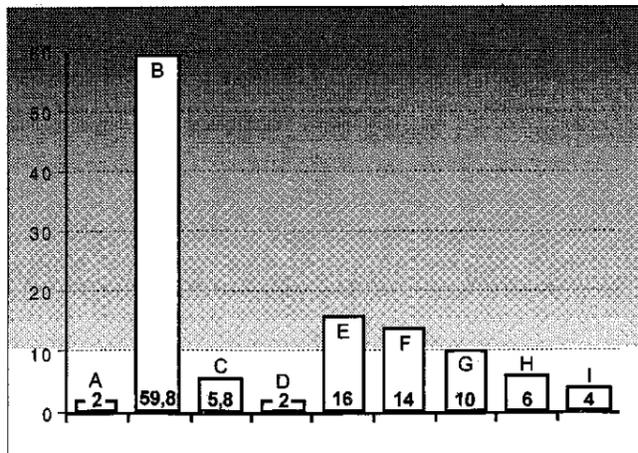
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2.431.982 F



Chiffres en pourcentages

- A Excédent d'Investissements Exercice 1993 = 27 %
- B Prélèvement de la Section Fonctionnement = 35 %
- C FC TVA T.C.E.S. Amende de Police = 14 %
- D Emprunt B.T.P. (Bâtiments, Travaux Publics) = 24 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2.431.982 F



Chiffres en pourcentages

- A Révision du P.O.SO + Syndicat de la Retrêve = 2 %
- B Dette en Capital - Remboursement anticipé Emprunt "Ex Station Shell" RN 20 : remboursement des Emprunts en Capital = 59,80 %
- C Acquisition de matériels = 5,8 %
- D Travaux à l'Eglise et à la Mairie (chauffage) = 2 %
- E Travaux de Voirie = 16 %
- F Trottoirs + Parkings = 14 %
- G FC TVA SNCF = 10 %
- H Travaux terrain de Basket-Ball + 2ème classe primaire = 6 %
- I Travaux à "La Poste" = 4 %

Le Budget doit être voté par le Conseil Municipal avant le 31 MARS DE L'EXERCICE AUQUEL IL S'APPLIQUE. A défaut d'être adopté à cette date, le Préfet "règle" lui-même le budget après avoir pris l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

GROS-ŒUVRE REALISES PAR LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Pose des sèche-mains à l'Ecole
- Pose des dévidoirs dans les WC, salle polyvalente et école
- Pose d'un néon au-dessus du tableau dans la classe primaire + aménagements intérieurs (tableaux en liège, modification de l'emplacement du téléphone, etc.)
- Construction du mur d'entraînement du Tennis
- Pose du coffret du compteur de gaz naturel à la Poste
- Tranchée pour la réparation du chauffage de la Mairie + pose de ponceaux pour la protection de la tuyauterie
- Tranchée pour le passage des câbles électriques pour l'illumination de l'église
- Démolition de la clôture de l'ex-potager de la Poste
- Changement des évacuations Eaux pluviales sur le trottoir au niveau du 76, rue Nationale
- Pose de la station de relevage d'un groupe électro-pompe d'eaux usées
- Remise en état de l'abri-bus de la Mairie.

EXPLOSION DE L'AIDE SOCIALE

Pour la première fois en 1994, les dépenses d'aide sociale des départements représentent plus de 50 % de leur budget de fonctionnement.

Pour le département du Loiret, cela représente une évolution de 111,9 % des dépenses d'aides sociales départementales entre 1992 et 1994.

Pour la commune, la participation fut portée à 99.600 F, soit + 10 % par rapport à 1993.

LA PARTICIPATION AU CONTINGENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS DU LOIRET (S.D.I.S.S.) est de 27.500 F.

- au Collège Concorcet de Fleury-les-Aubrais = 6.939 F
- au Refuge des Animaux de Chilleux-aux-Bois = 718 F
- au Centre Médico-Social de la région d'Artenay (voyage et colis de Noël aux personnes âgées) = 2.752 F
- au Bibliobus départemental = 500 F
- etc...
- au Budget annexe du Service Assainissement = 270.592 F
- au Budget annexe du Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) = 30.000 F, soit + 20 % par rapport à 1993.

LE BUDGET ANNEE DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

Celui-ci s'équilibre, pour l'année 1994 - Budgets primitif et supplémentaire confondus - en Dépenses et en Recettes, à 35.197,18 F.

Il finance : le repas des Anciens qui a eu lieu le Dimanche 23 janvier 1994 - la vaccination anti-grippe - la participation au voyage annuel organisé par le Centre Médico-Social de la Région d'Artenay. Le solde sert principalement à financer le transport au Centre Commercial de Saran tous les vendredis matins.

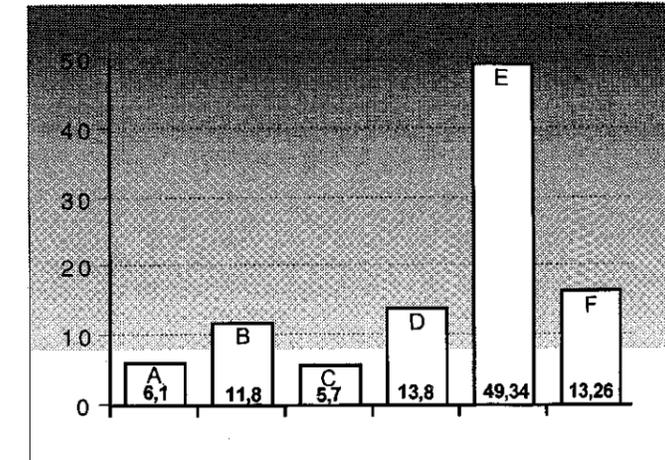


MESSAGE DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du LOIRET a mis en place un Centre Départemental d'Alerte qui recevra dans les prochains jours l'ensemble des appels d'urgence transmis par le "18".

Dans ce cadre et conformément à l'avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté, France Telecom transmet pour chaque appel au "18" le numéro de l'abonné qui appelle.

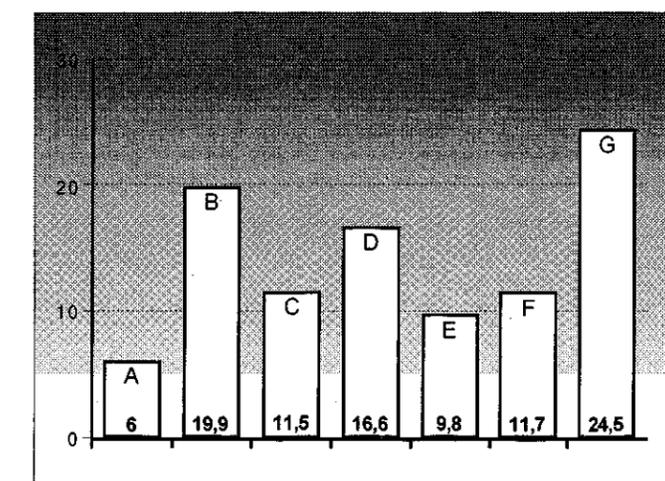
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 3.463.765 F



Chiffres en pourcentages

- A Produits de l'Exploitation + Domaniaux = 6,1 %
- B Produits financiers + Impôts indirects + Compensations = 11,8 %
- C Recouvrements, Subventions = 5,7 %
- D Dotation globale de Fonctionnement = 13,8 %
- E Contributions directes TOTAL 49,34 %
- Taxe Habitation 9,45 % - Foncier Bâti 16,51 %
Non bâti 42,20 % - Taxe Professionnelle 8,93 %
- F Excédent antérieur 1993 = 13,26 %

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (B.P. + B.S.) 3.463.765 F



Chiffres en pourcentages

- A Denrées et Fournitures = 6 %
- B Personnel, Charges, Indemnités diverses = 19,9 %
- C Travaux et Services Extérieurs (Entretien, EDF-GDF, Carburant, Combustibles, Assurance) = 11,5 %
- D Participations et Contingents (S.D.I.S.S., Social, etc) = 16,6 %
- E Frais de Gestion, Allocations, Subventions = 9,8 %
- F Impôts, Taxes, Frais financiers = 11,7 %
- G Prélèvement destiné aux Dépenses d'Investissements = 24,5 %

LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Institué par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967, le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) est l'instrument essentiel de l'urbanisme puisqu'il fixe les règles d'urbanisme et les servitudes d'utilisation des sols applicables sur tout ou partie du territoire communal au niveau de chaque parcelle de terrain bâtie ou non.

Dans ce cadre-là, et afin de garantir le respect des intérêts supra-communaux, le P.O.S. doit être compatible avec les lois d'aménagement et d'urbanisme et les prescriptions édictées au niveau national - les orientations définies au niveau local par un schéma directeur (S.D.A.U. = schéma directeur).

Il doit aussi respecter les servitudes d'utilités publiques.

Depuis la loi du 7 janvier 1993, les P.O.S. sont élaborés "à l'initiative et sous la responsabilité de la Commune".

Les REGLES DU P.O.S. s'imposent à TOUS - à l'administration et aux administrés.

Lors de la demande de travaux (permis de construire, déclaration de travaux, etc...), il ne reste donc plus qu'à constater sa conformité avec les dispositions du P.O.S.

Le P.O.S. permet :

- de délimiter les zones urbaines
- de fixer la constructibilité des terrains
- de prévoir les équipements à réaliser.

Le P.O.S. est un document d'aménagement. Il ne doit jamais se résumer à un catalogue de réponses à des demandes individuelles.

Le P.O.S. est à la disposition du public à la Mairie.

DECLARATION DE TRAVAUX

GIMENEZ Serge	Clôture, 2 rue des Sorbiers
GUITTET Jacques	Clôture, 24 rue Charron
S.C.I. ORGEST	Ouvertures, 10, route Nationale
GUILLEMIN Jean-Paul	Clôture, 42 rue de la Gibelotière
BRETON	Volière, Rue des Sorbiers
GOUAIS Yves	Rehaussement du garage, 11 rue Sorbiers
ARILLA Yvonne	Clôture, 16, route Nationale
MONESTIER Jean-Marc	Clôture, 20, route Nationale
JULIEN Jean-Luc	Terrasse, 98, route Nationale
EVANNO Emile	Serre, 97, route de Gidy
DALLET Jean-Paul	Clôture, 111, rue Charron
PAYAN Germinal	Clôture, 113, route de Gidy
DELALOY Suzanne	Véranda, 32, route Nationale
BLIN Gérard	Abri de jardin, 36, place de la Retrève
BERTRAND Martine	Clôture, 6, rue des Buttes
DALIBARD Charles	Véranda, 8, rue Nationale

PERMIS DE CONSTRUIRE

LAFORÉ Jean-Charles	Garage, 10, rue des Buttes
BOURG Michel	Garage + Préau, 16, rue des Sorbiers
NEVEU Joël	Garage, 20, rue des Buttes
COMPAIN Daniel	Extension habitation, 59, rue de l'Eglise
METAYER Jean-Pierre	Garage, rue Nationale
GONET Philippe	Habitation, route Nationale
GOUAIS Pascal	Habitation, rue du Chêne Brûlé
THIERY Dominique	Habitation, rue du Chêne Brûlé
ROTA Philippe	Habitation, rue du Chêne Brûlé
MILLET Jean	Extension habitation, "Les Pendus"
Entr. INDUSTRIELLE	Extension locaux, 107, route Nationale
PERMIS DE DEMOLIR	
COMPAIN Daniel	Cabane de jardin, 59, rue de l'Eglise
Entr. INDUSTRIELLE	Bâtiment, 107, route Nationale

ARRETE DE LOTIR

SAVOURE LEJEUNE Ph. 19 lots à bâtir, rue du Buisson-Noir et rue de la Chaise

LA COMMUNE ET SES ESPACES VERTS

La Commune a une superficie de 2.424 ha 29 a 27 ca.

Quelques administrations, propriétaires à CERCOTTES :

- Ministère de l'Agriculture (gestionnaire O.N.F.) = 866 ha 48 a 97 ca
- Ministère de la Défense = 230 ha 95 a 98 ca
- Département du Loiret (Gendarmerie) = 23 a 93 ca
- S.N.C.F. = 19 ha 43 a 26 ca

Commune = 10 ha 08 a 67 ca.

LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE CERCOTTES

Un Plan d'Occupation des Sols n'est pas établi une fois pour toutes. S'il ne peut être abrogé, il peut à tout moment être modifié ou révisé pour tenir compte de l'évolution démographique ou économique de la commune.

LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EST APPROUVEE DEPUIS LE 15 DECEMBRE 1994 (délibération du Conseil Municipal).

Cette révision ouvre à l'urbanisation deux zones NA à l'est de la Commune, deux zones NAI à vocation industrielle au nord et au sud.

L'Office National des Forêts (O.N.F.) a demandé qu'une bande de 50 mètres de largeur le long de la lisière de la Forêt domaniale soit classée inconstructible, du fait des risques d'incendie, de chutes de branches d'arbres et pour préserver l'aspect visuel naturel au sens de non-construit de la lisière du massif forestier.

LA FORET D'ORLEANS - Ce vaste massif forestier de 34.597 hectares, répartis sur 40 communes, représente la première Forêt Domaniale française. Elle est gérée et aménagée par l'O.N.F. Toute la forêt d'Orléans est couverte par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).

L'AEROTRAIN - Il fut construit en 1968 par M. Bertin sur 18 km entre Saran et Ruan. Ce rail en béton court à 5 mètres de hauteur, sur 900 poteaux espacés tous les 20 mètres et suit le tracé de la voie ferrée.

LES EQUIPEMENTS PUBLICS - Ils se composent de :

- la Mairie - l'Eglise (construite en 1850) - l'Ecole Maternelle - l'Ecole Primaire - un bâtiment scolaire transformé en Bibliothèque et Salle de Réunions ("Salle Verte") - une salle polyvalente - un terrain de football - un plateau d'éducation physique, utilisé le plus souvent en court de tennis.

Les DOCUMENTS D'URBANISME doivent "prévenir les risques naturels prévisibles" (article L. 210-10 du Code des Communes). Il convient donc de maîtriser l'urbanisation dans les zones sensibles.

HYDROLOGIE - les deux principaux ruisseaux de la commune, LA RETREVE et LE RENARD sont intermittents et sans source : ils sont alimentés par les eaux de ruissellement d'un massif de la Forêt d'Orléans (environ 5.000 hectares), ce qui leur donne un régime très complexe. Ils sont à sec ou souterrains et ne coulent en surface qu'à l'occasion de pluies importantes et prolongées. Ce ruissellement peut devenir torrentiel car le massif repose sur des formations imperméables.

Le Retrève est orientée d'est en ouest. Elle entre sur la commune au niveau de la route Départementale 97 (à l'extrême nord-est), reçoit un affluent "l'Ardelet", traverse le champ de tir (terrain militaire) et sort de la forêt pour s'écouler dans un large talweg entre les longs Domaines, le Chêne Brûlé et la ligne SNCF Paris-Orléans. Elle traverse cette ligne et la RN 20 au nord du bourg et reçoit un affluent, le ruisseau du Renard. Celui-ci vient aussi de la forêt d'Orléans.

La Retrève continue vers l'ouest, traverse l'Autoroute A 10 (buse) et s'écoule vers GIDY, BRICY et COINCES. Elle peut rejoindre la vallée de la Conie.

Le Ruisseau du Renard suit la limite sud de la commune, traverse les Fosses Guillaume, la ligne SNCF et la RN 20 vers le nord, en passant par le Gouffre de la Chaise avant de rejoindre la Retrève.

La Révision a été soumise en enquête publique du 1er juin 1994 au 1er juillet 1994 et du 10 octobre 1994 au 18 novembre 1994. MM. KERMEN et CHATEIGNER ont été désignés Commissaires-Enquêteurs par le Tribunal Administratif d'Orléans.

La commune fait partie des 39 communes couvertes par le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) de l'agglomération orléanaise approuvé le 29 mars 1974.

CERCOTTES dispose d'un Plan d'Occupation des Sols depuis 1977. Il fut modifié en 1984.

L'entretien régulier des hectares de surface non bâtie est assuré par les employés communaux.

En effet,

- plus de 4 hectares d'espaces verts sont régulièrement tondues (terrain de football, parc de la salle polyvalente, espaces verts rue Germaine Bourdeaud, de la Gibelotière, "La Mare", limitrophe à la station d'épuration, terrains S.N.C.F.).

- Les accotements (comprenant les fossés) et le terrain de 5.000 m2 - Rue Nationale 5.000 m2, font l'objet d'un broyage.

- Tous les trottoirs sont traités.

- De plus, le fleurissement de la Mairie, l'entretien des plantations (taille des haies, arbres, etc.) et des sites comme le Monument aux Morts et le Cimetière sont aussi assurés par les employés.

LES ECOLES DE CERCOTTES

CLASSE DE M. GIRARD

Cette année, la classe est composée de 13 élèves suivant le CE-1 et de 3 pour le CP.

Si la matinée est plus particulièrement consacrée à apprendre à lire, écrire et compter, l'après-midi est plus destiné à l'éveil, l'art ou le sport.

Nous avons donc commencé, dès septembre, des ateliers "vélo" avec la classe voisine. Nous poursuivrons par du patin à roulettes, et des jeux, en attendant de pouvoir nous initier au basket-ball.

D'autre part, nous avons accueilli M. Alban ROUSSELLE à l'occasion de la semaine du Goût.

Nous envisageons aussi de nous déplacer dans le Loiret et peut-être aussi plus loin pour d'autres visites et rencontres.

CLASSE DE Mme AUDOYER

Une nouvelle année scolaire a commencé. Nouveaux visages, nouvelles impressions...

Après une première semaine d'école un peu difficile pour les plus jeunes, du fait des évaluations, la classe de CE-2, CM-1 / CM-2 a pris sa "vitesse de croisière". Ainsi nous alternons l'apprentissage des maths et du français en matinée avec les activités artistiques et d'éveil l'après-midi.

De plus, cette année nous multiplierons les occasions ponctuelles de sorties permettant ainsi une diversité dans la découverte et dans l'apport pédagogique. Une sortie en forêt a déjà été effectuée dans la bonne humeur !

Enfin, nous donnons d'ores et déjà rendez-vous en fin d'année scolaire à tous les Cercottois pour la kermesse de l'Ecole qui pourrait bien, grâce à l'entraide de tous, prendre des airs de "fête au village"...

CLASSE DE Mme LEPAGE et Mme BOUYOUX

La classe enfantine, composée de quatre sections, compte 24 enfants durant l'année 94-95. Cette année encore, Madame Lepage se partage la semaine avec une collègue, Madame Bouyoux.

Des activités culinaires sur le thème de la pomme de terre se sont déroulées pendant la semaine du Goût, ce qui a donné l'occasion aux enfants d'utiliser la récolte du jardin. Cette année encore, nous profiterons du car mis à la disposition des personnes du 3ème âge, le vendredi matin, pour aller voir les rayons de Noël à Carrefour. Fin novembre, les enfants ont profité d'un spectacle de magie dans la salle polyvalente.

Ça s'est passé à Cercottes en 94

25 JUIN - FEU DE LA SAINT-JEAN

La Commission des Fêtes de Cercottes a réuni un grand nombre de personnes autour du Feu de la Saint-Jean.

Les trompes de chasse "Les Echos de Sologne" ont lancé le début des festivités. De nombreux stands et diverses attractions ont fait le bonheur du public. Le Feu est venu réchauffer les participants et leur rappeler qu'ils allaient vivre la nuit la plus courte de l'année.

26 JUIN - FETE DE LA SAINT-JEAN

Le Dimanche après-midi, le public a apprécié diverses démonstrations de Judo, Tir à l'Arc, et on a pu jouer à la Pétanque. La prestation de chants et danses portugaises du groupe folklorique "Ronda Minhota" a clos ce week-end fort réussi.

2 JUILLET - VOYAGE AU PUY-DU-FOU

Le Comité des Fêtes et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cercottes organisaient un voyage au Puy-du-Fou.

Une cinquantaine de personnes ont pris le départ, destination la Vendée, pour le spectacle grandiose de la Cinéscénie et le grand parcours du Puy-du-Fou. Retour au petit matin, avec petit déjeuner et croissants, offert par les Pompiers.

5 JUILLET - REMISE DE DICTIONNAIRES ET ATLAS

Ce mardi était le dernier jour de l'année scolaire 1993-94 et c'était l'occasion, pour la Municipalité, d'offrir aux neuf enfants quittant le cycle primaire un dictionnaire ou un atlas, et de terminer cette année par un goûter. Une coupe de fleurs fut offerte aux institutrices ayant demandé leur mutation, dont Mlle Geneviève ROBINET, institutrice depuis 1981.



13 JUILLET - FEU D'ARTIFICE

Petits et grands se sont regroupés derrière la Musique de GIDY pour la retraite aux flambeaux dans les rues du pays. Le Feu d'artifice a été tiré vers 23 heures, suivi du bal populaire.

14 JUILLET - FETE NATIONALE

- 15 h : Vin d'honneur offert par la Municipalité aux habitants de la Commune. Remise de la Médaille d'Argent des Sapeurs-Pompiers à Monsieur THENAULT.

- 15 h 30 : Attractions diverses pour la population.

TICKET C.A.F.

OPERATION DESTINEE AUX JEUNES.
Vos enfants, âgés entre 12 et 18 ans, ont reçu en mai 1994, un chèque d'une valeur de 400 F avec les Tickets C.A.F. Le bénéfice de ces tickets est réservé exclusivement aux enfants des familles dont le quotient familial ne dépasse pas 4.200 F.

Ces tickets permettent, entre autre, aux adolescents de payer leur licence au Club de sport (ex. A.S.M.-Section Tennis de Cercottes).

L'annuaire des activités des associations et collectivités acceptant les tickets C.A.F. est consultable en Mairie.

LA REFORME DE LA RETRAITE

Depuis le 1er janvier 1994, les mesures visant à adapter le régime général d'assurance vieillesse et certains régimes de base sont entrées en vigueur. Sont concernés par cette réforme, les salariés du commerce et de l'industrie, les salariés agricoles, les commerçants et les artisans.

Ces mesures concernent :
- La revalorisation des pensions sera désormais indexée sur les prix et non plus sur les salaires.

- Les conditions d'attribution (nombre de trimestres et période de référence) de la **pension à taux plein** sont modifiées - Voir le tableau.

- Un fonds de solidarité vieillesse est créé, financé par le produit de l'augmentation de 1,3 % du taux de la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.) et par le produit des droits sur l'alcool et sur certaines boissons non alcoolisées, pour la prise en charge des avantages Vieillesse relevant de la Solidarité Nationale.

Néanmoins, tous les assurés, **quelle que soit leur année de naissance**, qui demanderont leur retraite à compter du :

- **1er janvier 2003**, devront justifier de **160 trimestres d'assurance** pour obtenir une retraite à taux plein

- **1er janvier 2008**, verront calculer leur retraite sur la base des **25 meilleures années**.

Vous êtes né en...	Vous devrez avoir été assuré durant... trimestres	Votre retraite sera calculée sur les... meilleures années
1934	151	11
1935	152	12
1936	153	13
1937	154	14
1938	155	15
1939	156	16
1940	157	17
1941	158	18
1942	159	19
1943	160	20
1944	160	21
1945	160	22
1946	160	23
1947	160	24
1948	160	25

Exemple : Vous êtes né en 1940. Pour bénéficier entre 60 et 65 ans d'une retraite à taux plein, vous devrez avoir été assuré durant 157 trimestres. Votre retraite sera calculée sur vos 17 meilleures années de cotisations.

ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION

Depuis le 1er juillet 1994, l'Allocation Parentale d'Education (A.P.E.) peut être perçue dès la naissance du second enfant si vous décidez d'interrompre, soit totalement, soit partiellement, votre activité professionnelle pour vous occuper de lui, et cela jusqu'à ses 3 ans.

Toutefois, cette aide vous sera versée par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) suivant les conditions suivantes :

- avoir 2 enfants à charge, dont le dernier est né après le 30 juin 1994
- avoir travaillé au moins deux ans au cours des cinq années précédant la naissance de votre second enfant.

Pour ceux sollicitant un congé parental d'Education pour un troisième enfant ou plus, les conditions sont sensiblement différentes, en particulier avoir travaillé deux ans au cours des dix dernières années.

Bon à savoir - D'autres mesures visant à aider les familles entreront en vigueur au 1er janvier 1995.

Pour en savoir plus : contacter la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), place Saint-Charles à Orléans - Madame BOUCHE, Assistante Sociale.

CONGE PARENTAL

L'employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise, ne peut plus refuser le congé parental à un salarié qui en remplit les conditions. **Un an d'ancienneté suffit** (constaté à la date de la naissance de l'enfant) **pour demander le congé parental.**

Ce congé, non rémunéré par l'employeur, peut permettre l'ouverture du droit à l'Allocation Parentale d'Education.

Ce congé est ouvert au père comme à la mère.

REFORME DU DROIT DE LA NATIONALITE

La loi n° 93-933 modifiée du 22 juillet 1993 portant réforme du droit de la nationalité, prévoit notamment que les jeunes étrangers nés en France ont, dans certaines conditions (habiter en France depuis plus de 5 ans), le droit d'acquiescer la nationalité française en manifestant leur volonté à partir de 16 ans et jusqu'à 21 ans.

Avant la réforme de 1993, l'acquisition de la nationalité française se déroulait sans formalité particulière. Le jour de vos 18 ans, si vous répondiez aux conditions requises, vous deveniez Français sans même vous en rendre compte.

La loi du 22 juillet 1993 ne remet pas en cause l'accès à la nationalité française mais simplement, grâce à la manifestation de la volonté - **démarche volontaire et personnelle** - elle donne la liberté de choisir de devenir Français.

LE J.A.P. : UN SEUL JUGE COMPETENT POUR TRANCHER TOUS LES CONFLITS FAMILIAUX

Le 1er février 1994 siégeait pour la première fois dans nos palais de justice le Juge aux Affaires Familiales, déjà surnommé JAF.

Institué par la loi du janvier 1993, ce nouveau juge répond au souci d'unifier les procédures et compétences en matière familiale.

Traditionnellement, le conflit familial pouvait être tranché par le Tribunal de Grande Instance ou d'Instance selon le type de contentieux.

En 1975, avec la loi du 11 juillet, portant réforme du divorce, est apparu le Juge aux Affaires Matrimoniales, dit JAM, chargé de procéder à la tentative de conciliation, de diriger la procédure, de prendre les mesures provisoires durant l'instance et même de prononcer le divorce par consentement mutuel. Ce magistrat était également compétent pour statuer, après divorce, sur l'exercice de l'autorité parentale et la modification de la pension alimentaire.

Le partage de compétence entre différentes juridictions s'est vite avéré peu rationnel. Et le manque de cohésion a conduit le législateur à instituer un nouveau juge dont les compétences sont très étendues : le JAF.

Le JAF prononcera tous les types de divorces, statuera sur l'attribution de l'autorité parentale, est compétent pour le changement de nom de l'enfant naturel, peut être saisi pour voir modifier son prénom, pour tous les litiges sur les obligations à caractère financier.

S.M.I.C.

A compter du 1er juillet 1994, le salaire minimum de croissance est fixé à :

- 35,56 F / heure dans la métropole
- 35,56 F / heure dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon.
- 31,78 F / heure dans les départements d'Outre-Mer.

R.M.I. - Revenu Minimum d'Insertion

Pour avoir droit au R.M.I., plusieurs conditions sont exigées :

- d'AGE (avoir plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec au moins un enfant à charge)
- de RESSOURCES (ne pas avoir de ressources ou bien que celles-ci soient inférieures au revenu minimum d'insertion)
- de SITUATION (n'être ni étudiant, ni élève).

LES COLLEGES

LE SECOND COLLEGE

Après de très longues années d'attente, les travaux du second Collège ont commencé le 22 août 1994 et devront être terminés pour la rentrée de septembre 1995.

La pose de la première pierre a eu lieu le 19 octobre 1994, en présence du Président du Conseil Général, des Maires du Syndicat Intercommunal Scolaire (Fleury-les-Aubrais - Semoy et Cercottes) et des entreprises concernées par les travaux.

Le coût de ce collège devrait s'élever à environ 42 millions de francs T.T.C.

Le Conseil Général, maître d'œuvre, participe à 74,50 % de la dépense hors taxe, et le reste par le Syndicat.

Pour les jeunes collégiens de Cercottes, la rentrée 1995 se fera dans ce nouvel établissement. Les enfants allant en S.E.G.P.A. continueront à se rendre au Collège Condorcet, le transport scolaire étant assuré.

RENTREE 1994 AU COLLEGE CONDORCET

Le collège accueille près de 1.250 élèves, dont 70 de SEGPA. Ils sont répartis en 44 divisions, plus 6 divisions SEGPA.

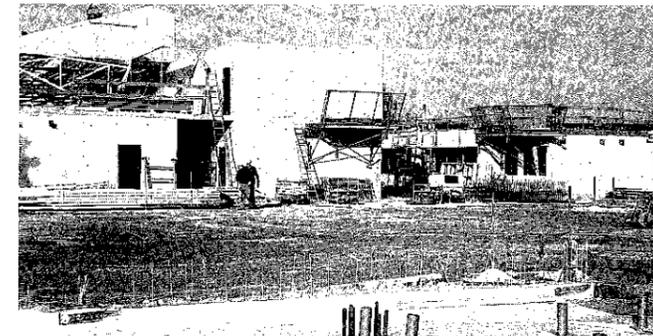
Le sureffectif est important mais la rentrée s'est effectuée sans problème. Tous les enseignants étaient en poste et le collège a pu fonctionner comme tous les autres.

C'est la dernière année scolaire avec un effectif aussi nombreux puisque l'année scolaire 1995-96 verra l'ouverture du nouveau collège des Jacobins qui pourra accueillir jusqu'à 600 élèves.

La répartition des élèves se fera en fonction du secteur scolaire qui sera précisé aux familles au cours de cette année. Le collège des Jacobins ouvrira pour les élèves de la 6ème à la 3ème.

La SEGPA (Section de l'Enseignement Général et Professionnel Adapté) restera à Condorcet et sera ouverte aux enfants du secteur des deux collèges.

Ça s'est passé à Cercottes en 94



CENTRE DE LOISIRS - ETE 1994

10 enfants ont pu profiter - du 7 au 29 juillet - de nombreuses activités au Centre de Loisirs dont l'organisation était confiée à l'U.F.C.V. du Loiret et qui avait lieu dans les locaux scolaires de la Commune de GIDY.

Karine TILLIER, monitrice du Centre, prenait le car chaque matin avec les petits Cercottois.

Jean-Noël PILATRE assura la direction du Centre avec quatre moniteurs.

Le 21 juillet, le Centre accueillait les parents pour une journée "Porte Ouverte".



4 SEPTEMBRE - CONCOURS DE BOULES

Organisé par les Pompiers. Comme l'année précédente, un grand nombre de joueurs se sont retrouvés, en doublette, aux alentours du stade pour participer à ce concours. Coupes et primes récompensaient les finalistes.

16 OCTOBRE - REPAS DU CLUB DU 3ème AGE

A la Salle Polyvalente.

2 OCTOBRE - REMISE DE LA MEDAILLE A M. DUBOIS

Le but de la cérémonie organisée le dimanche 2 octobre était de remettre à Monsieur Maurice DUBOIS, la Médaille Régionale, Départementale et Communale. Celui-ci était entouré des membres de sa famille. Rappelons que M. Dubois est arrivé à Cercottes en 1955 comme boucher-charcutier au 54 rue Nationale, fut Conseiller Municipal de 1959 à 1983, et exerça la délicate fonction de Maire de 1965 à 1977. Il convenait donc d'organiser une manifestation de reconnaissance pour ses 24 ans passés au service de la collectivité.

M. Ph. SAVOURE-LEJEUNE, Maire, dans son allocution, remémora les actions réalisées (chauffage de la Mairie, salle polyvalente), puis M. MALECOT, Président de l'Association des Maires du Loiret, venu pour l'occasion, prit ensuite la parole et remit à M. Maurice Dubois la Médaille d'Argent concernée.

M. Dubois, après avoir remercié le Président Malécot et M. Savouré-Lejeune, rappela les difficultés de l'époque, remit en mémoire la personnalité du Conseiller Général ALDEBERT, rendit un hommage à titre posthume à M. BEAUVALLET, Secrétaire de Mairie-Instituteur et manifesta son intérêt pour le

rôle de Secrétaire de Mairie. M. le Maire offrit ensuite la médaille de la Commune gravée pour l'occasion avec l'inscription "Pour tout le temps passé au service de la Commune de Cercottes", et remit à Madame Dubois une gerbe de fleurs. Cette agréable cérémonie se termina par un vin d'honneur.



5 SEPTEMBRE - REUNION DES PARENTS

Depuis trois ans, M. SAVOURE-LEJEUNE, Maire, assisté de Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie, invite les parents et les enfants devant entrer en 6ème au Collège Condorcet de Fleury-les-Aubrais pour les informer des modalités de fonctionnement du transport et de répondre aux inquiétudes des Parents.

23 OCTOBRE - CONCOURS DE BELOTE

Organisé pour le Comité des Fêtes.

LE SERVICE NATIONAL

17 ans, le recensement

Plus de 400.000 jeunes sont concernés chaque année par le recensement, acte civique obligatoire et important, car il permet de se faire connaître de son bureau du service national, de déposer une demande de report et de s'informer sur le Service National.

Pour être recensé, il suffit de se présenter à la Mairie.

LES FORMES CIVILES DU SERVICE NATIONAL :

Il est aujourd'hui possible à tout jeune d'effectuer son service national sous une forme "civile". Outre les modalités déjà classiques de la "coopération" ou de "l'aide technique", voire de l'auxiliarat dans la Police Nationale, le service peut aujourd'hui recouvrir la forme d'une mission civile exercée dans le cadre d'un protocole d'accord.

Le Comité Départemental du Service National à Finalités Civiles a été installé le 10 mai 1994, à la Préfecture, sous la présidence de M. Bernard GERARD, Préfet de Région et M. le Conseiller d'Etat FOURRE, Président de la Commission Interministérielle des Fonds Civils du Service National.

6 NOVEMBRE - CROSS DES SAPEURS-POMPIERS

Plus de 300 jeunes et moins jeunes sapeurs-pompiers du Loiret ont participé au second Cross d'entraînement départemental à Cercottes. Accueillis par M. SAVOURE-LEJEUNE, Maire, les coureurs ont commencé très tôt le matin à s'inscrire dans les différents parcours (de 2 à 7 km) et catégories proposées. En cas de "pépin", le Docteur CAUCHOIS, du Cabinet Médical de Chevilly, ainsi que l'ambulance des Sapeurs-Pompiers de Chevilly, avaient été sollicités.

En fin de matinée, et autour du verre de l'amitié offert par la Commune, M. CARDONA, Conseiller Général-Maire d'Artenay, M. CHENE, Conseiller Général-Maire de Fleury-les-Aubrais, M. SAVOURE-LEJEUNE, Maire, et le Colonel MORIN, ont manifesté leur estime, leur attachement et leur solidarité à l'Union des Sapeurs-Pompiers du Loiret.

On notait la présence du Colonel VASSEUR qui a participé au cross, des Gendarmes PINAULT et LACHAUD de la Brigade de Cercottes, de M. MESLAND, Secrétaire Général de Fleury-les-Aubrais et de la Secrétaire de Mairie.

11 NOV. - COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Rassemblement à la Mairie pour ensuite se rendre au Monument aux Morts où un dépôt de gerbes a été effectué.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi à la Salle Polyvalente.

22 NOVEMBRE - REUNION "A.N.P.E."

Bien que les communes ne disposent pas de compétences réelles en matière d'emploi, le Mardi 22 novembre, à la classe verte route de Gidy, M. le Maire avait invité Mme LEMEE, directrice de l'Agence Nationale pour l'Emploi (Bd de Châteaudun d'Orléans) ainsi que Mme MOCILLON, Conseillère de l'A.N.P.E., pour présenter aux 33 demandeurs d'emploi de Cercottes les services et aides qui peuvent leur être proposés dans le cadre de leurs recherches d'emploi.

17 personnes étaient présentes. 13 s'étaient excusées pour des raisons professionnelles (travaillant actuellement en contrat déterminé ou en intérim).

15-16 DECEMBRE - COLIS DE NOEL

38 colis "de Noël" sont portés au domicile des personnes âgées de 75 ans et plus. Ce colis est préparé par le Centre Médico Social de la Région d'Artenay, subventionné par la Commune.

20 DECEMBRE - ARBRE DE NOEL DES ECOLES

Cette dernière journée scolaire tant attendue par les enfants chaque année, fut de nouveau une joie pour tous.

Cette année, M. SAVOURE-LEJEUNE Philippe, Maire, M. GALOPIN Robert, Mlle BAILLON, Secrétaire de Mairie, Mesdame LEPAGE et AUDOYER et M. GIRARD, instituteurs, partageaient le repas avec les 58 enfants. Donc, après ce repas, amélioré pour la circonstance, les enfants de l'Ecole assistaient à un spectacle de clown, de Jean-Luc LELEU. Le Père Noël fit ensuite son apparition pour offrir à chacun un sachet de gourmandises et la journée se termina par un goûter et dans la bonne humeur !



19 NOVEMBRE - SOIREE "PAELLA"

Organisée par le Club de Gym "Cercottes Détente". Il suffit d'une poignée de bénévoles, une pincée de bons vivants, le tout saupoudré d'un bon menu, pour qu'une soirée soit des plus réussies. C'est dans une ambiance détendue que les convives ont apprécié ce plat espagnol. Pour agrémenter la soirée, il ne restait plus qu'à la sono à faire l'animation jusqu'au bout de la nuit.

25 NOVEMBRE - COLLECTE BANQUE ALIMENTAIRE

Le Vendredi 25 novembre, toute la journée, le Secrétariat de la Mairie recevait les denrées non périssables et dons au profit de la Banque Alimentaire du Loiret. "La Banque Alimentaire n'achète rien et tout ce qu'elle reçoit de la C.E.E., des particuliers, des entreprises agro-alimentaires et autres, elle le redistribue dans le Loiret". 91 kilos de nourriture ont été déposés, puis inventoriés pour être emportés 4 rue des Hannequins à Orléans.

3 DECEMBRE - LA SAINTE-BARBE

Comme tous les ans, à Cercottes, on a perpétué la tradition d'honorer la Sainte-Patronne des Pompiers, en présence du Chef de Corps, M. Michel THENAULT.

Les soldats du feu se sont retrouvés en compagnie de leurs invités, autour d'une bonne table. Après ce copieux repas, les convives ont pu danser jusqu'à une heure très avancée de la nuit.



17 DECEMBRE - POSE D'UN COQ A L'EGLISE ST-MARTIN

Ce samedi, la grande échelle des Sapeurs-Pompiers d'Orléans s'élevait place de l'Eglise. Il ne s'agissait pas d'aller dégager un quelconque "individu" mais d'aller poser le Coq en inox, conçu par André LAVRAT. Ledit coq a pu être admiré devant la Mairie la veille et avant de le monter en haut de ses 25 mètres. L'Abbé BACONNET, curé de la paroisse, rappela entre autres que "deux hymnes liturgiques assimilent le chant matinal du coq à l'appel de Jésus Christ" et après deux prières, le bénit. C'est donc depuis samedi 17 décembre 1994, à 11 h 30, au son des cloches, qu'un nouveau coq fut posé. Cercottes n'avait plus de coq à son clocher depuis le 18 juin 1966, la foudre l'ayant fait tomber : l'Abbé BACONNET et Mlle LEJEUNE Aline faisaient le catéchisme dans l'église lorsque cela est arrivé.

OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS : Loi du 1er juillet 1901 et décret du 16 août 1901.

Toute association qui veut acquérir une certaine capacité juridique doit déposer à la Préfecture ou Sous-Préfecture du domicile de son siège social, une déclaration écrite qui doit mentionner : la dénomination, l'objet, le siège social, et être accompagnée de deux exemplaires des statuts et de la demande d'insertion au Journal Officiel.

CLUB "CERCOTTES DETENTE"

La Gymnastique Volontaire fonctionne le Mercredi de 18 h 30 à 19 h 30 à la Salle Polyvalente. Les cours sont animés par Valérie.

- Présidente : Nelly THENAULT - Tél. 38 75 40 00
- Secrétaire : Chantal FANON
- Trésorière : Valérie COME

CLUB DU TROISIEME AGE

Les réunions ont lieu le Mercredi après-midi à la Salle Polyvalente.

- Président d'Honneur : Maurice DUBOIS
- Président : Georges THENAULT
- Vice-Président : Bernard MATHIEU
- Secrétaire-Trésorière : Odette DUGENEST
- Membre du bureau : Yvan LITROP

COMITE DES FETES

- Président : Michel THENAULT
- Vice-Président : Charles DALIBARD
- Secrétaire : Monique LATOUCHE
- Trésorière : Micheline DALIBARD
- Trésorière adjointe : Mireille COME

A.S.M. SECTION FOOTBALL

L'association adhère à la Fédération Française de Football.

Sont membres du bureau :

- Président d'Honneur : Ph. SAVOURE LEJEUNE
- Président : Jean-Luc CONNIN - Tél. 38 75 41 14
- Secrétaire et Trésorier : Angelo MIREUX

A.S.M. SECTION TENNIS

L'A.S.M. Section Tennis a tenu son Assemblée Générale le 25 novembre 1994 à Cercottes. Après avoir fait le bilan des activités (initiation enfants, tournoi, projection du bêtisier du tennis...), le bilan financier, et récompensé par une coupe les bons résultats UFOLEP, les membres du bureau sont réélus :

- Président d'Honneur : Ph. SAVOURE-LEJEUNE
- Présidente : G. MOLLET - Tél. 38 75 32 99
- Vice-Présidente : P. LE DU
- Secrétaire : C. PERDEREAU
- Secrétaire-adjoint : G. SAVOURE-LEJEUNE
- Trésorière : B. VILLENEUVE
- Trésorier-adjoint : R. THENAULT

En 1994, le Club comptait 44 licenciés à la Fédération Française de Tennis. La subvention du Conseil Général était cette année de 1.300 F.



Monsieur SAVOURE remet les médailles aux enfants lors du Tournoi.

OFFICES RELIGIEUX

Les offices religieux ont lieu tous les Samedis soirs à 18 h 30. Pour tout renseignement, s'adresser à l'Abbé BACONNET (Presbytère de GIDY - Tél. 38 75 35 80).

- Le Samedi 4 mars 1995, Monseigneur PICANDET, Evêque d'Orléans, viendra célébrer l'office religieux en l'Eglise Saint-Martin de CERCOTTES, à 18 h 30.

PERIODE D'ETE

En 1995, la période d'Ete s'étendra du 26 mars au 24 septembre (Arrêté du 31 août 1994 relatif à l'heure légale française). Dans les départements métropolitains, la période d'été commence à 2 heures du matin, le dernier dimanche de Mars, soit pour les trois prochaines années, les 26 mars 1995, 31 mars 1996, 30 mars 1997.

Cette période se termine à 3 heures du matin le dernier dimanche de septembre pour l'année 1995, soit le 24 septembre 1995, et à 3 heures du matin le dernier dimanche d'octobre pour les années 1996 et 1997, soit le 27 octobre 1996 et le 26 octobre 1997.

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente, située rue de l'Eglise, contient 100 personnes. (La vaisselle n'est pas louée).

- Pour les Cercottois = 700 F
- Pour les Hors Commune = 1.400 F
- Vins d'honneur : Cercottois = 250 F
- Hors commune = 670 F

Une caution de 1.500 F est demandée à la réservation.

BALAYAGE DES CANIVEAUX EN 1995

Les Mercredis 1er mars - 7 juin - 6 septembre et 6 décembre.

CALENDRIER DES FETES POUR 1995

- 05 janvier Cérémonie des Vœux
- 14 janvier Galette Inter-Sociétés
- 29 janvier Repas des Anciens
- 11 février Choucroute - Comité des Fêtes
- 26 février Concours de Belote - Comité des Fêtes
- 11 mars Repas organisé par les Sapeurs-Pompiers
- 22 avril Concours de Belote - Comité des Fêtes
- 30 avril Marche du Muguet - Comité des Fêtes
- 08 mai Armistice de 1945
- 13 mai Fête des Ecoles
- 20 et 21 mai Tournoi de Football à 7
- 10 et 11 juin Tournoi de Tennis
- 13 juillet Feu d'artifice
- 14 juillet Jeux gratuits
- 03 septembre Concours de Boules - Sapeurs-Pompiers
- 15 octobre Repas du Club du 3ème Age
- 05 novembre Concours de Belote
- 11 novembre Armistice de 1918
- 18 novembre Repas de la Section Gym du Club "Cercottes Détente"
- 02 décembre Repas de la Sainte-Barbe - Sapeurs-Pompiers
- 19 décembre Arbre de Noël des enfants des Ecoles - Municipalité

HISTOIRE DU RAIL DE BETON...

Quelle est donc l'histoire de ce rail de béton qui barre la plaine sur une longueur de 18 km ?

Après les premières initiatives datant de la fin du siècle précédent, différentes études ont été entreprises tant en Angleterre qu'en France pour l'utilisation du coussin d'air comme mode de sustentation.

Les Anglais ont dirigé leurs recherches vers l'utilisation du coussin d'air pour les véhicules non guidés sur l'eau. Aujourd'hui l'Over-craft relie Calais à Douvres en 30 minutes.

En France, le groupe BERTIN s'est orienté vers le développement de véhicules sur coussins d'air guidés. Les premiers brevets ont été déposés en 1962. Un prototype atteint 200 km/h en 1965, 345 km/h en 1967. Le projet prévoyait trois types de véhicules qui, s'ils avaient en commun la sustentation par coussins d'air, différaient profondément par leurs modes de propulsion et d'alimentation en énergie.

- Type urbain - Vitesse inférieure à 100 km/h sur étapes de 1 à 110 km. Toujours tout électrique (silence en fonctionnement).

- Type suburbain - Vitesse comprise entre 100 et 200 km/h sur étapes de 15 à 50 km, de préférence tout électrique.

- Type interurbain - Vitesse de 200 à 400 km/h sur étapes de 50 à 500 km, motorisation par turbine à gaz et propulsion aérienne.

C'est ce dernier type qui a été expérimenté dans notre région.

Il s'agissait alors de promouvoir une technologie française. Aussi la construction du véhicule et d'une voie expérimentale de 18 km, d'un coût total de 40 millions de francs, a été financée par l'Etat. Le véhicule a été mis sur voie en septembre 1969. La voie devait ensuite être prolongée afin d'assurer une liaison rapide Paris-Orléans.

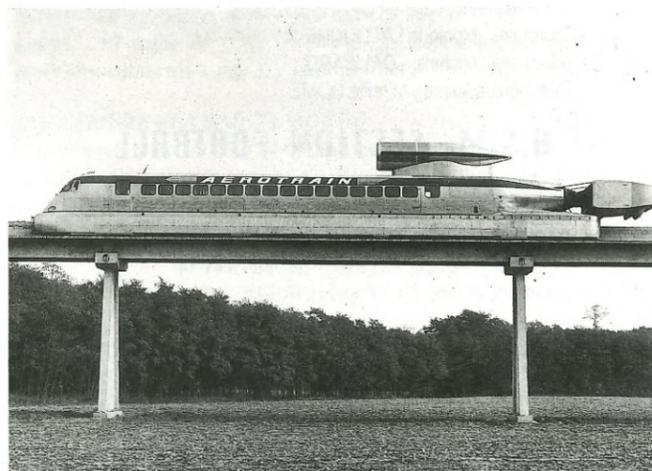
La voie, en forme de T inversé, est constituée d'éléments de 20 mètres de long, en béton armé précontraint, eux-mêmes assemblés en tronçons monoblocs de 120 mètres de long, reposant sur des piliers d'une hauteur moyenne de 5 mètres. La largeur de la table de sustentation est de 3,4 mètres tandis que la hauteur du rail de guidage est de 0,9 mètre : c'est ce qui aujourd'hui sert de support aux différentes inscriptions qui y sont régulièrement portées puis effacées !

Le véhicule, d'une longueur de 30,5 mètres, avait une masse de 24 tonnes et une capacité de 80 places. Le système de propulsion était emprunté à l'aviation : 2 turbo-moteurs de 1.300 chevaux entraînant une hélice carénée, à pas variable et réversible pour le freinage. La vitesse de croisière était alors de 250 km/h. De 1969 à 1973, le véhicule a effectué environ 750 heures d'essais et transporté plus de 10.000 passagers. En 1973 l'hélice est remplacée par un réacteur afin d'obtenir une vitesse de croisière de 350 km/h. Cependant, un tel véhicule est bruyant ! Ainsi, à 350 km/h, à 60 mètres de l'axe de la voie, le niveau sonore est de 92 dB, ce qui correspond à l'intensité sonore d'un carrefour très fréquenté, ce qui correspond au seuil de douleur de l'oreille.

A la même époque, la SNCF travaillait également aux transports de l'an 2000. En 1955, une rame expérimentale roule à 331 km/h. Le 24 mars 1972 le premier prototype TGV 001 sort d'usine et atteint, quelques mois plus tard, la vitesse de 318 km/h. Le 26 février 1981, une rame TGV expérimentale circule à 380 km/h. La mise en service commercial du TGV sud-est a lieu le 27 septembre 1981 : Paris est alors relié à Lyon en 2 h 40 - en 2 h aujourd'hui.

Depuis, tout le monde connaît le sort qui a été réservé à ces deux technologies, le TGV d'une part et l'aérotrain de l'autre. Ce dernier, longtemps abandonné sur sa plateforme à Chevilly, victime de malversations, attend maintenant sa remise en état avant de rejoindre un musée.

A Cercottes, il ne reste que le rail de béton ! Situé à 5 mètres du sol, celui-ci devrait être, selon les experts de l'époque, le gage d'une "sécurité exceptionnelle et d'une absence de coupure de l'environnement naturel". Sur ce dernier point il est légitime de mettre en doute leurs prévisions. L'Etat, qui avait financé la construction, n'envisage pas pour l'instant sa destruction, même partielle, ce qui explique le tracé actuel de la Rue du Chêne Brûlé.



LISTE DES ENTREPRISES DE CERCOTTES

- | | | | |
|---|-------------|---|-------------|
| • ALVES David - Artisan Bâtiment, 2, rue de la Gibelotterie | 38 75 40 21 | • EXPO LOISIRS - 109, route Nationale | 38 75 33 33 |
| • A.R.T.P. - 113, route Nationale | 38 75 36 81 | • LEMOULT Alain - 111, rue Charron | 38 75 41 82 |
| • AUTO TILT (M. Dallet) - 111, rue Charron | 38 75 30 00 | • LOCK-UTIL - Route Nationale | 38 75 44 64 |
| • Sarl Transports BOUCHET - 9, route Nationale | 38 75 44 80 | • MECA-CONCEPT 45 - 19, route Nationale | 38 75 41 72 |
| • CERCOTTES UTILITAIRES (M. Touchard) 103, route Nationale | 38 75 41 57 | • Sarl SOFARES "Auberge de la Forêt" 68, route Nationale | 38 75 41 11 |
| • CIEN CONSEIL - 105, route Nationale | 38 75 46 82 | • Sarl ORLEANS SUD AUTO (O.S.A.) - 98, route Nationale | 38 75 30 14 |
| • CHARREYRE Roger - Electricité 7, route Nationale | 38 75 41 33 | • OVI.-IVECO - 1280, rue de la Chaise, ZI | 38 75 34 44 |
| • C.M.T. (Constr. Maisons Traditionnelles) 105, route Nationale | 38 75 33 47 | • ORGANISATION RADIO TAXI FRET (O.R.T.F.) - 105, route Nationale | 38 75 47 47 |
| • COFRALOG - 105, route Nationale | 38 79 67 00 | • T.S.D. - 105, route Nationale | 38 79 67 00 |
| • DISTRI-FLEURS - Route de Gidy | 38 75 39 08 | • TRANS EUROP TAXI (M. Laurent) - 21, route Nationale | 38 75 40 27 |
| • DISTRI HOME - 105, route Nationale | | • S.A. PINSARD & FAUCHEUX - 1230, rue de la Chaise, ZI | 38 75 33 23 |
| • ENTREPRISE INDUSTRIELLE - Poteaux 107, route Nationale | 38 75 31 05 | • S.B.T.P. Centre - 105, route Nationale | 38 75 46 59 |
| • ENTREPRISE INDUSTRIELLE - Electricité 107, route Nationale | 38 75 30 21 | • S.O.S.D. (Sté Orléanaise de Secrétariat à Domicile) - 8, rue des Sorbiers | 38 75 45 44 |

Couverture . Zinguerie . Bardage

AEO COUVERTURE



Jean-Michel DUPUIS

344, rue du Moulin
45520 GIDY

☎ 38 75 32 88

Fax 38 75 31 51

NEUF et RÉNOVATION



PRO
LES PETROLIERS BRUNS DE L'OUEST

133, avenue Denis Papin

B.P. 62

45802 ST-JEAN-DE-BRAYE

Tél. 38 61 03 62

DÉPANNAGE - ENTRETIEN

NETTOYAGE DE CUVES

PRODUITS PETROLIERS



AUXY-MET S.A.R.L.

MÉTALLERIE - SERRURERIE

Portes - Portails - Défenses - Garde Corps

Charpentes métalliques - Escaliers

Aménagements de véhicules utilitaires

Travail à façon

Siège social : Z.A. AUXY Gare - 45340 Auxy

Tél. 38 96 47 01 - Fax 38 96 47 02

BAS BINEAU AGRI-SERVICE

Engrais . Produits phytosanitaires
Semences . Aliments du bétail . Produits jardin

7, rue Pasteur - BP 216

45401 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

Tél. 38 84 39 39 - Fax 38 84 22 74

Nous tenons à remercier particulièrement les industriels, artisans et commerçants qui, par leur contribution publicitaire, ont permis la réalisation de cette Brochure d'Information

Réalisation

RÉGIE 2000 - Edition Publicité

Revues . Brochures . Bulletins . Dépliants

"Le Clos de Guignes" - Route de Lestiu

TAVERS 45190 BEAUGENCY

Tél. 38 44 11 99 - Fax 38 44 11 84

Centre Français
de Restauration



*Fournisseur des Restaurants
Scolaires et d'Entreprises*

547, rue Saint-Gabriel

45200 AMILLY

☎ 38 93 70 41